



ALNP Association de Lutte contre toutes formes de Nuisances et de Pollutions sur le territoire de Gardanne et Meyreuil

CAHIER D'ACTEURS

**Projet Bio-Méthane Provence
Unité de production de bio-méthane
à partir de bois de récupération en fin de vie
à Gardanne (13)**

Concertation préalable du 04 mai au 15 juin 2026 2025

Centre administratif Agora
Avenue Jean Petit
13590 MEYREUIL
Contact : alnp13.contact@gmail.com

Concertation Projet Bio-Méthane Provence.

Cahier d'acteur : ALNP

L'ALNP est une association qui a pour objet de lutter contre toutes formes de nuisances et de pollutions sur les communes de Gardanne et de Meyreuil.

Contact de la personne morale : Olivier BEURET co-président.

L'association ALNP pour la Lutte contre toutes les Nuisances et Pollutions sur Gardanne Meyreuil soutient la décarbonation de l'industrie et les énergies renouvelables tout en prenant en compte les impacts sur la santé et la qualité de vie des habitants du bassin de vie de Gardanne Meyreuil.

Aujourd'hui, nous sommes confrontés à des activités industrielles lourdes qui ont engendré un cumul de polluants et de nuisances sur le territoire.

Sur la pollution de l'air, l'ISDND de la Malespine avec les déchets du Var aggrave les nuisances d'odeur d'œufs pourris par le H₂S et les effets des fuites de méthane. Récemment, la sous-préfecture a demandé de quantifier les polluants éternels (PFAS) dans l'eau rejetée vers la station d'épuration de Gardanne. On ne sait pas si la pollution a continué dans la rivière Luynes.

Que ce soit avec la société Mat'ild ou la centrale de Provence, il y a un enjeu sur les émissions de particules fines dans l'air dont les plus fines.

Sur la pollution de l'eau, une partie des eaux souterraines n'est plus utilisable à cause de la pollution accidentelle chez Alteo, ce qui la rend impropre et interdit d'utiliser l'eau des puits des habitants en aval de cette pollution.

Mais ce n'est pas le seul cas dans les Bouches-du-Rhône avec GPPM à Fos qui a une eau impropre à la consommation à cause d'une pollution aux PFAS.

Nous n'avons pas su ou pas voulu identifier les risques de nuisances et pollutions dans le passé, ce qui nuira aux générations futures et en premier à celles et ceux qui habitent ce territoire et s'aggraverà si nous sommes ignorants à détecter/refuser des activités jugées à risques pour le territoire.

Cette industrie nouvelle de la chimie du bois pour produire du méthane est une prise de risque technologique, environnementale et questionne pour son utilité à décarboner.

Le procédé de fabrication utilisé par Bio-méthane Provence est sous licence étrangère en achetant cette prestation à Char Technologies Ltd. au Canada. Sur le site de zonebourse.com, nous retrouvons :

- 4 février 2026 l'accord licence de Char Technologies Ltd. pour GazoTech SAS.
- 23 mars 2026 : sur l'installation de Char Technologies Ltd à Thorold (Canada), le démarrage progressif de système central de pyrolyse à haute température ("HTP") et la phase 2 de méthanation et injection sur le réseau pas encore démarrée.

Les normes de rejets sont bien différentes entre le Canada et la France et aucune information précise sur vos rejets atmosphériques permet de lever le doute.

La bibliographie sur les installations de pyrolyse du bois énumère ces rejets,

- Des COV aromatiques (dont BTX) issus de la pyrolyse. Par exemple du Benzène qui est un cancérigène avéré.
- - des hydrocarbures imbrulés si l'oxydation thermique n'est pas parfaitement réglée.
- - des HAP et goudrons.

Le risque de ces rejets atmosphériques potentiels ou avérés est primordial, surtout pendant les phases transitoires qui ne permettent de garantir les seuils maximums d'émissions. **Ce sera est un point central que l'ensemble des émissions soient estimées pour chaque situation de production et partagés publiquement avant la phase de décision des élus et de l'Etat. Nous très perplexes à la compatibilité d'une telle industrie dans le tissu urbain qui entoure le site de la Centrale de Provence.**

Concernant, pour les autres polluants, nous avons compris que le lavage des gaz accumule les polluants dans l'eau. Finalement, **cette eau à quel statut lorsqu'elle quitte votre site ? déchet banal ou déchet dangereux ?** et quel volume annuel est prévu ? Notre interrogation porte sur la dangerosité du transport routier de ce déchet aqueux dont on ne sait même pas la composition et les conséquences possibles si déversement accidentel pendant le trajet. Quelles communes seront traversées par ce chargement ?

Vous soulignez que dans la région, il n'y a pas de filière de recyclage du bois de récupération en fin de vie, celui-ci est principalement exporté en Italie, Espagne et Portugal pour la fabrication de mobilier, et également expédié dans d'autres régions françaises.

Selon l'étude de l'ADEME les déchets bois en fin de vie sont soumis à de nouvelles règles priorisant le recyclage et le maintien du carbone.

Concernant le gisement des déchets de bois dans la filière bois et bois énergie, il s'avère que la demande en déchets bois a fortement augmenté ces dernières années et devrait croître

encore de manière
importante, ayant déjà créé

des tensions en 2022, la consommation pourrait être proche de la disponibilité.

De plus, on constate une augmentation de déchets bois en fin de vie en circuit court pour produire de l'énergie dans le cadre des réseaux de chaleur.

Selon l'étude Carbon 4 avec l'augmentation de la part du bois recyclé avec son usage matériau et pour la biomasse énergie, il faut donner la priorité à l'autoconsommation des entreprises.

Par ailleurs, la directive européenne de 2008 privilégie le stockage de carbone et la préservation de la ressource, principe de l'utilisation en cascade.

Dans l'approvisionnement en bois en fin de vie, on trouve le bois de récupération A et BR1 qui pourrait être recyclé selon les préconisations de l'usage en cascade et le bois classé BR2, adjuvanté, qui peut comporter des métaux lourds, du benzène...colle, peinture, vernis...en raison de sa composition, est principalement recyclé en énergie.

Nous, association ANLP, avons fait de la prospective pour dynamiser le tissu économique en demandant à la sous-préfecture d'Aix-en-Provence de fédérer les acteurs économiques et politiques depuis Les Milles jusqu'à Rousset en y incluant Gardanne/Meyreuil pour créer des filières innovantes connectant ces pôles pour le stockage d'énergies, le numérique, l'environnement, la santé, la biodiversité. On pourra se l'avouer, aucun financement et à ce jour l'objet de 2500 emplois directs pour 50ha n'a aucun pilote ! Bref, no comment.

Nous soutenons la décarbonation et la valorisation des déchets bois donnant une nouvelle vie aux déchets avec des impacts bénéfiques sur l'environnement réduisant d'autant l'usage du bois forestier et apportant une valeur économique importante, son utilisation en tant que bois énergie se substituant aux énergies fossiles.

Cette ressource permet une réduction des déchets et une réduction des émissions de CO2 cependant, le projet Biométhane Provence avec la méthanation est susceptible d'aggraver les pollutions de l'air et de l'eau et de présenter des risques pour la population.

Lors de la dernière concertation vous avez annoncé que votre projet alimenterait le pays pour son indépendance énergétique. Nous tenons à rappeler que la France est en surproduction énergétique en exportant 95TWh de son électricité en 2025 et que la neutralité carbone de la biomasse utilisée comme énergie n'est qu'une convention comptable mais pas la réalité sur le changement climatique car la combustion de méthane ou bio-méthane rejette le même volume de CO2 dans l'atmosphère. C'est dans ce sens que l'Etat ne souhaite plus de chauffage au gaz dans les nouveaux logements.

Une approche intégrative des besoins du territoire en matière de foncier pour des starts up, un centre de recherche, ...apporterait une vraie nouvelle dynamique et non pas des industries lourdes ICPE avec leurs risques, dangers, pollutions, c'est ce que nous proposons dans le cadre de notre projet Nouvel Air Nouvelle Ere.

Avis défavorable pour ce projet.